



Les Brèves du conseil municipal du 15 Février 2018

**Le conseil municipal, réuni en date du 15 février 2018, a délibéré.
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.**

1) Cheminement piéton rue de la Gare : lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre

Sur proposition de la commission handicap, les conseillers ont approuvé le principe de réaliser un cheminement piéton le long de la rue de la Gare pour permettre d'accéder entre autres, à la salle des fêtes, au complexe sportif... en toute sécurité. En raison de la complexité de l'opération, le conseil municipal a décidé d'avoir recours à un bureau d'études qui sera chargé de réaliser un levé topographique et d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre. Après l'étude et une estimation précise du montant des travaux, le conseil municipal se prononcera sur la réalisation du projet qui est estimé à environ 298 000 €.

2) Ecoles : retour aux 4 jours et horaires à compter de la rentrée de septembre 2018

Le conseil municipal a voté pour le retour aux 4 jours d'école à compter de la rentrée de septembre 2018, conformément à la volonté d'une majorité des parents d'élèves et des équipes enseignantes.

Une réflexion a également été menée sur les horaires à appliquer à la rentrée, ceux-ci seront les suivants :

Ecoles PERRAULT et GRIMM : 8h15-11h45 et 13h30-16h

Ecole DUMAS : 8h10-11h40 et 13h25-15h55 (pour l'année scolaire 2018-2019, les deux maternelles étant regroupées à l'école maternelle PERRAULT, les horaires de DUMAS seront appliqués).

Pour accompagner ces nouveaux horaires, le périscolaire avancera son accueil du matin de ¼ d'heure soit à 7h15.

3) Parc Mann / remplacement des lavandes et arrosage automatique: approbation des travaux et résultats de la consultation

Le parc situé au sein de l'ancienne caserne a été aménagé en 2006. Les lavandes plantées ont souffert et doivent être remplacées car leur taille n'est plus possible. Après consultation, l'entreprise GINKGO a été choisie pour remplacer les lavandes pour un montant de 15 696 € TTC compte tenu de la surface de 968 m² à replanter. L'Association « Les Amis des Chemins de roses » qui prend soin des rosiers du parc a proposé d'installer avec ses bénévoles un arrosage automatique pour les rosiers. Les conseillers ont approuvé ces travaux d'installation et ont décidé de prendre en charge le coût d'achat du matériel estimé à 5 000 € TTC.

4) Population légale de Volgelsheim au 1^{er} janvier 2018 (en hausse) : 2 539 habitants

5) Pompiers et nids de guêpes

Les pompiers de Volgelsheim doivent intervenir très régulièrement sur des opérations de nids de guêpes alors qu'il n'y a aucun danger pour la population. En 2017, la destruction de nids de guêpes représentait 17% des missions des pompiers (26 sorties, le 2^{ème} motif après les Secours d'Urgence Aux Personnes représentant 80 sorties). Pour préserver les moyens humains et matériels pour des missions plus dangereuses et comme le préconise le SDIS 68 dans le cadre du réexamen de ses missions d'urgences, il a été décidé que les pompiers assureront uniquement les missions « nids d'hyménoptères (guêpes et frelons) » **lorsqu'il existe un risque avéré pour la population.**

Le risque est considéré comme avéré lorsque le nid se situe dans :

- un établissement accueillant des enfants (écoles, crèches, centres de vacances, terrains de jeux) ;
- un domicile (locaux de vie) ou un établissement accueillant un public fragilisé (personnes âgées, invalides, allergiques, malades) ;
- un établissement recevant du public sous réserve que le nid se situe dans les locaux accessibles au public.

Dans toutes les autres situations, le demandeur est invité à utiliser les services d'un prestataire privé.

Vélos trouvés sur la commune : don des vélos à une association

Une quarantaine de bicyclettes trouvées sur le ban communal et rapportées en mairie y sont stockées.

Jusqu'au 02 mars, si vous pensez que votre vélo peut être un de ceux entreposés, vous pouvez venir en mairie pour le décrire, muni de justificatifs, afin que le service de la Police Municipale vérifie s'il est en sa possession. Après cette date, les vélos seront donnés à une association et ne pourront plus être réclamés.



Plaine de jeux : recrutement d'une personne – contrat de 7 mois et demi

La commune recherche une personne habitant Volgelsheim pour assurer l'ouverture et la fermeture de la plaine de jeux du vendredi 30 mars au dimanche 11 novembre. Il s'agit d'un contrat de travail de 7 h par semaine (fermeture à 19h : 1h de travail sur 4 jours de semaine et ouverture/fermeture le week-end et les jours fériés : 1h30 de travail répartie sur l'ouverture le matin à 9 h et la fermeture le soir). Pour tout renseignement ou candidature, adressez-vous à la mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux.



Bibliothèque de Volgelsheim

Durant les vacances scolaires du 26 février au 11 mars 2018, la bibliothèque sera ouverte **les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30**.

Mise à disposition d'un écran tactile avec connexion internet

Une tablette est mise à disposition des habitants à l'accueil de la mairie pour leur permettre de consulter gratuitement leur compte AMELI (sécurité sociale) ainsi que d'autres services publics (Pôle emploi, CAF, impôts,...).



Attention arnaque !

Des sociétés se faisant passer pour des organismes officiels ou agréés démarchent les artisans, les commerçants et les professionnels recevant du public pour les inciter à réaliser un diagnostic accessibilité handicapés de leur établissement. Elles proposent de réaliser ce diagnostic après les avoir informés des sanctions encourues en cas de non-respect de la réglementation. Lors des visites, les professionnels sont incités à remplir un formulaire en ligne et à fournir leurs coordonnées bancaires puis sont prélevés de sommes plus élevées que celles initialement énoncées lors du démarchage.

Les professionnels sont appelés à la plus grande vigilance lorsqu'ils sont confrontés à ces démarchages.

Dans tous les cas, sociétés ou particuliers, il est impératif de ne pas donner ses coordonnées bancaires par téléphone ou par internet.

Déviat

Déviat pendant les travaux de réalisation d'un giratoire sur la RD 468 à l'entrée de l'usine CONSTELLIUM

Les travaux d'aménagement du carrefour nécessiteront de barrer totalement la RD 52 pendant 2 mois du **04 mars au 04 mai 2018**.

La totalité du trafic sera déviée par la RD 29 et la RD 468.

Pour éviter des bouchons sur notre commune, au niveau des aménagements de sécurité situés rue du Rhin et rue de Strasbourg (chicanes ou écluses), ces ouvrages seront supprimés le temps des travaux puis remis en place par le Département.

A la place, au niveau de ces aménagements, des balises rouges et blanches seront installées au bord de la chaussée et la vitesse restera limitée à 30 km/h.